L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 23 MARS 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000.
29 dec—6m

DEMANDES.

ON demande un photographe compétent à Laredo, comté Webb, Texas. S'adresser en donnant des références et les appointements qu'on désire à H. A. Sauvignet, Laredo, Texas.
2 mars—7f

ON demande immédiatement un bon FLEURISTE pour une petite place de commerce. Emploi à l'année, $.0 par mois. Répondre de suite au Centrale Nursery, 99 Market St., Memphis, Ten.
16 mars—1 sem.

A LOUER.

A LOUER—La maison No 97 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de départ, une grocerie et bar faisant de bonnes affaires dans le second district. S'adresser E. B., bureau de l'Abeille.
16mars—7j

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Joséphine.
4 mars—1m

ANNONCES POLITIQUES.

TICKET RÉPUBLICAIN.

GOUVERNEUR,
H. C. WARMOTH,
de Plaquemines.

LIEUTENANT GOUVERNEUR,
ANDR W HERO, JR.,
d'Orléans.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT
JOHN F. PATTY,
de Ste-Marie.

TRÉSORIER,
B. F. FLANDERS,
de Lafayette.

AVOCAT GÉNÉRAL,
ROBERT RAY,
de Ouachita.

AUDITEUR,
JAMES FORSYTHE,
de Catahoula.

Election 17 avril 1888.

Attendu que le parti républicain s'est voué à l'éducation de tout le peuple et est en faveur de toutes les tentatives qui pourront être faite pour placer l'instruction sur une base solide dans l'Etat de la Louisiane;

Attendu que la place de surintendant de l'instruction publique n'a pas de caractère politique;

Attendu que dans la personne de l'Hon. Joseph A. Breaux, de la paroisse Ibérie, nous reconnaissons un ami dévoué des intérêts de l'éducation en Louisiane, un conservateur à vues larges et libérales dont l'honnêteté, l'intégrité et la haute compétence ne sont contestées par personne, et dont l'élection assurera, par suite, d'une justice égale, l'extirpation de l'ignorance dans toutes les classes, en dehors des questions de race, de couleur ou de servitude antérieure,

Résolu que nous engageons les électeurs républicains de cet Etat à accorder leurs suffrages à l'Hon. Jos. A. Breaux pour la place de surintendant de l'instruction publique.

PLATEFORME.

Nous, les représentants du parti républicain en Louisiane, réunis en Convention, déclarons que les résolutions suivantes sont l'énoncé des principes cardinaux du parti républicain de cet Etat.

Nous attest ns notre dévouement aux doctrines essentielles et consacrées par le temps du républicanisme telles qu'elles sont énoncées dans la plateforme nationale du parti réuni en Convention à Chicago, en juillet 1884, pensant que l'exécution impartiale et la mise en vigueur de cette plateforme assureraient efficacement le maintien des institutions libres et libérales et du gouvernement populaire.

Nous condamnons les tendances au commerce libre de l'administration du Président Cleveland et l'organisation de la Chambre des Représentants à Washington qui a nommé pour Speaker un champion du libre-échange lequel a composé le comité des voies et moyens de manière à mettre en péril toutes les industries protégées du pays et notamment celles de notre Etat—le sucre et le riz. Nous voyons avec étonnement nos représentants au Congrès voter pour l'organisation que nous condamnons.

Nous n'avons pas vu avec moins de surprise

LA DERNIÈRE CONVENTION DÉMOCRATIQUE

à Baton Rouge ignorer entièrement la question de protection pour nos industries, et, par sa cordiale adhésion au Président Cleveland, donner la preuve manifeste de sa sympathie pour les tendances pernicieuses de son administration, si dangereuse pour la prospérité de notre Etat bien aimé et du peuple.

Croyant qu'il est du devoir du gouvernement national et du gouvernement d'Etat de favoriser et de protéger les intérêts agricoles et manufacturiers ainsi que les industries de l'Etat, nous nous engageons à faire tous nos efforts pour obtenir une législation qui sauvegarde le principe américain de la protection pour toutes nos industries, en dehors de toute considération de temps, de place ou de localité dans le but d'assurer au travail et au capital leurs droits et leurs priviléges et de les protéger contre la concurrence et l'intervention étrangère.

Nous dénonçons comme en complète contradiction avec l'esprit et l'essence des quatorzième et quinzième amendements à la Constitution des Etats-Unis les mesures de prescriptions adoptées par le gouvernement d'Etat dans les affaires politiques dans la mise en vigueur d'une loi d'élection corruptrice dans le but avéré de priver de leurs droits de libres citoyens américains.

Nous nous portons comme garants de l'adoption par le parti républicain d'une administration économique; nous condamnons le système en vertu duquel le parti démocratique entasse délit sur délit en en faisant voter par le corps législatif des allocations inégales, injustes, hors de toute proportion avec les revenus de l'Etat.

Nous approuvons et acceptons le règlement de la Dette d'Etat, tel qu'il a été réglé par la Constitution de l'Etat et déclarons que le revenu provenant de la taxe levée pour le paiement de l'intérêt annuel de la dette sera religieusement appliqué au but pour lequel il a été imposé et que la somme qui dépassera le montant requis, sera mise de côté et servira de fonds d'amortissement pour le rachat des bons d'Etat.

Nous insistons sur le maintien et la protection de nos levées publiques dans toute l'étendue de l'Etat et nous nous engageons à consacrer autant des fonds publics qu'il sera nécessaire pour atteindre ce résultat, de telle sorte que notre population soit toujours protégée contre les inondations du Mississipi et de ses tributaires.

Nous approuvons la loi du Congrès qui alloue la somme de $15,000, chaque année, pour l'entretien des Stations d'agriculture dans les différents Etats. Nous recommandons à notre Législature d'Etat d'y ajouter la somme nécessaire pour atteindre le but requis, de façon à nous assurer les meilleures méthodes de culture de nos différents produits.

Nous applaudissons à l'engagement pris cordialement et les efforts faits par le parti républicain, pour l'éducation populaire sur une base solide et durable, et nous requérons nos représentants au Congrès de ne rien épargner pour obtenir l'adoption du Bill d'instruction de Blair.

Nous appelons de grand cœur l'immigration dans notre Etat, mais nous condamnons l'importation des travailleurs liés par un contrat, ce qui tend à abaisser les salaires des nôtres et à priver ces derniers d'un emploi qu'ils occupeaient autrement.

Nous condamnons l'usage du labeur des "convicts" en dehors des travaux publics, et nous demandons qu'on ne le mette pas en concurrence avec le travail libre.

Le parti républicain est le parti des travailleurs et cherche, avant tout, à protéger le labeur de ces derniers contre la concurrence du travail des esclaves, des peons, des ouvriers européens engagés à travail et au rabais. Pour arriver à ce but, nous voulons qu'on lève des droits sur leurs produits, de façon que le travail américain soit toujours une ample compensation.

Nous déplorons les grèves comme funestes et produisant l'anarchie; nous recommandons l'arbitrage comme le moyen de conciliation qui doit être employé chez toute nation civilisée, pour ajuster les différends entre les patrons et les ouvriers.

Nous invitons nos concitoyens de la Louisiane, sans distinction de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêts sacrés de l'Etat avec lequel nous sommes complètement identifiés et confiants dans l'arrivée au pouvoir du parti républicain, assurés dix mois d'avance, nous assurons à tout homme qui respecte et observe la loi, à toute industrie qui contribue à la prospérité de la Louisiane le juste encouragement que toute communauté s'honore de donner et qui lui assure la paix et le progrès.
16 mars—1 mois

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de J. J. Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13 597—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Geo. J. Fernandez, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableaux.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
22 mars—22 27 31

Succession de Sarah J. Goodrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23 550—Division—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah J. Goodrich, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17mars—17, 22, 25.

Succession de Claude V. Andry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,809—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. Albert Andry, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 mars—17 22,25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Comes vs ses créanciers—No 23,586—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph E. Comes soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire, à son bureau No 58 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 28ème jour d'avril 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. B. Thomas, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 mars 1888.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Députe-Greffier.
20mars—21 au 29 avril

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 AVRIL 1888.

GROS LOT:
$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de $150,000..		$150,000
1	.. de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de...	10,000..	20,000
4	Lots de...	5,000..	20,000
20	Lots de...	1,000..	20,000
50	Lots de...	500..	25,000
100	Lots de...	300..	30,000
200	Lots de...	200..	40,000
500	Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	.. ..	200..	20,000
100	.. ..	100..	10,000
1000	.. de terminaison	50..	50,000

3,179 Lots s'élevant à.........$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

VENTE JUDICIAIRE.
Kursheedt et Bienvenu vs. Leurs Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,836.

PAR VINCENT & CO., ALEX LEVY, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 3 avril 1888, à 10 heures A. M., par ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 22,836, en date du 15 mars 1888, dans l'affaire ci-dessus, au local Nos 112 et 114 rue Camp—

Tous les biens des insolvables conformément à un inventaire déposé à mon bureau, consistant en partie de quincailleries, devant de cheminées et accessoires et le contenu du chantier de marbre, rue du Camp, entre Poydras et Lafayette.
22 mars—22,26,31—3 avril.

VENTE JUDICIAIRE.
Kursheedt et Bienvenu vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,836.

PAR VINCENT & CO.—ALEX LEVY, encanteur—Il sera vendu MARDI, 3 avril, à 10 heures a. m.; en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 22,836, dans l'affaire ci-dessus—

Les droits d'occupation:

1° Du rez-de-chaussée de la bâtisse No 112 rue Camp, avec bail expirant le 1er octobre 1888.

2° La bâtisse en briques No 114 rue du Camp avec bail expirant le 30 septembre 1888.

3° Les terrains en usage par les insolvables comme un chantier de marbre sur la rue du Camp entre Poydras et Lafayette avec bail expirant le 30 avril 1890.

Les dits droits d'occupation seront vendu pour du comptant et sans aucune obligation de la part de l'acquéreur de payer aucun argent de lover autre que le montant de son enchère pour le dit droit d'occupation.
22 mars—22,26,31—avril 3

ANNONCES JUDICIAIRES.

Mme Veuve J. B. Slawson et al. vs. Sallie B. Seddon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,551—Attendu que William C. Seddon, de la ville de Baltimore, Etat du Maryland, gardien de la mineure Sallie B. Seddon, par l'entremise de John G. Devereux, son agent dûment reconnu, et avocat, a fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à la ville de Baltimore, Maryland, la propriété appartenant à la dite mineure.

Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRETÉ, Député-Greffier.
Nouvelle Orléans, 21 mars 1888.
22 mars—4f en 30 j

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de meubles de mai on assortis, stove, ustensiles de cuisine, installations, vaisselles, etc., et autres articles, etc.

Une machine à coudre.

Aussi une épinglette en diamants [dix diamants] deux bagues en diamants solitaires, une bague en diamants [trois diamants] et deux montres.

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,210—En vertu d'un ordre de vente daté du 19 mars 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encanture publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 3 avril 1888, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 199 rue Girod—

1° Un lot assorti de meubles de maison et autres objets, etc.

2° Aussi un lot de bijoux de valeur, etc.

Le tout conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 mars—22 27 31—3 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Hote & Cie., vs Jones & Lucas, No 19,717.

James Demoruelle vs Jones & Lucas, No 19,731.

Manuel Isaac vs Jacob Burger, No 19,815.

H. Dudley Coleman vs Jones & Lucas et al., No 19,826.

The Brown Cotton Gin Co., vs Jones & Lucas et al., No 20,444.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—En vertu de cinq writs de fieri facias (les writs Nos 19,826 et 20 441 étant alias writs) à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, et

En vertu d'un alias-writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de

Owen Short vs Jacob Burger, No 5,840.

Et aussi en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de Jacob Burger vs Owen Short et als., No 6933 (à la cote le plaignant et en faveur du défendeur Owen Short).

Je vendrai à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 27 MARS 1888 A MIDI, la propriété décrite ci-après à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trente-six de l'îlet numéro quatorze, borné par les rues Louisa, Morales et Urquhart, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Clouet sur cent dix-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par Jacob Burger de Jacob Stier d'après un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire, le 19 janvier 1882.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet numéro vingt, borné par les rues Urquhart, Villeré (anciennement Girod) Félicité et Clouet, désignés par les numéros huit et neuf, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun, trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent dix sept pieds quatre pouces six lignes entre lignes parallèles.

Acquis par Jacob Burger de William Johnson d'après un acte passé pardevant André Doriocourt, jr., notaire, le 22 décembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Jacob Burger.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23fev—25—1 e 13 22 27 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Eléonore Pochelu vs. Alexander C. Winn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 311—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 10 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annonciation, Aline, Laurel et Delachaise, désignés par les Nos sept, neuf, dix et dix-neuf sur un plan d'Edgar Pilié, architecte le 15 septembre 1881 annexé pour que l'on s'y réfère, à un acte de dépôt passé en l'étude de James Fahey, à faire, le 14 octobre 1884, et mesurant au pied américain, d'après le plan, comme suit:

Le terrain No sept mesure trente pieds de façade rue Annonciation, sur cent dix-huit de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains neuf et dix mesurent chacun trente pieds de façade rue Aline, sur cent dix-huit de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain dix-neuf mesure trente pieds, un pouce et une ligne de façade rue Delachaise, trente pieds de profondeur à l'arrière, cent vingt pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne le séparant des terrains de un à neuf, et cent dix huit pieds et six lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain dix-huit.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions.

1° Comptant pour payer la réclamation due maintenant à la demanderesse, soit six-cent-quatre-vingt dollars ($680) avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir du 28 novembre 1884 jusqu'à parfait paiement; 5 o/o honoraires d'avocat sur la dite somme de la réclamation de la demanderesse et intérêt, sept dollars frais de copie de l'acte; les frais et charges de procès et de vente ainsi que les taxes de ville et d'Etat, dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence de son enchère le paiement de deux billets de trois cent quarante piastres [$340] souscrits par le défendeur, à son propre ordre et par lui endossés, datés du 28 novembre 1884, et payables respectivement à quatre et cinq ans, à la Banque de l'Union de la Nouvelle-Orléans, portant intérêt au taux de 8 pour cent à partir de la date de leur souscription jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque du vendeur sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la demanderesse. L'acquéreur assumant toutes les obligations du premier acte tel qu'il a été passé pardevant James Fahey, notaire, le 28 novembre 1884, relativement à l'assurance, aux honoraires d'avocat, etc.

3° Le reste du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mars—8, 15, 23, 29—5, 8 av.

Succession de Louis Charles André Billaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,608—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Paul André Billaud, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 mars—20 24 29

Succession de Wm. H. Foster et Virginia V. Pettit, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,568—Division B—Attendu que George E. Foster a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm. H. Foster et Virginia V. Pettit, sa femme, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20mars—20,24,29

Succession de William Gay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 23,527—Division D—Attendu que Wm F. Mellen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William Gay, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 20 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés foncières de valeur.

Magasins et Résidences Rue du Canal.

Cottages de choix pour résidences, Près du Coliseum Park.

RÉSIDENCE ATTRAYANTE, Dans la rue Jackson.

Excellents placements dans d'autres localités.

Vente judiciaire à l'encan.

Succession de FRANCISCO P. MARTINEZ.

No. 22,271.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 6 février 1888, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur qui suivent:

1° **Le cottage double, Nos 170 et 172 rue Terpsichore,** dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les **rues Terpsichore, Melpomène, Magazine et Camp.** Le terrain se compose du lot No 12 et de partie du côté de la rue du Camp du lot désigné par la lettre B de sorte que le lot mesure une façade totale d'environ 33 pieds 10 pouces sur la rue Terpsichore, sur une profondeur d'environ 127 pieds 10 pouces.

Le cottage est en retrait (éloigné de la rue) avec une grille en fer sur la façade, à une aile à deux étages, ainsi qu'une bâtisse à deux étages à travers le fond. La propriété est louée à bail par MM. W. H. Chesnee et George A. Hoffman, à raison de $30 par mois pour chaque côté, en vertu d'un bail devant expirer le 30 septembre 1888, faisant en tout $720 par an.

2° Le cottage simple, No. 174 rue Terpsichore, dans le même îlet, et touchant à la propriété ci-dessus décrite. Le terrain se compose de partie du lot désigné par la lettre B sur la ligne latérale vers la rue du Camp, et mesure une façade totale d'environ 51 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Terpsichore, sur environ 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Le cottage a un étage avec mansarde, une grande galerie de façade, un grand vestibule dans le milieu. Il est occupé et loué à bail jusqu'au 30 septembre 1888, par M. F. S. Neustadt, à raison de $35 par mois.

3° **La propriété de résidence et pour affaires** située au coin sud-est des rues Girod et Franklin dans le premier district de notre ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Franklin, Bassin et Julie. Le lot est désigné par le No 46 et mesure environ 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Girod, environ 28 pieds 9 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur environ 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin.

Il y a au coin une bâtisse à un étage, employée pour ses affaires par D. L. Neuberger, qui la loue à bail jusqu'au 30 septembre 1888 à raison de $8 par mois. Dans le fond du terrain, il y a une maison à deux étages en bois, désignée comme Nos 221 et 223 rue South Franklin, louée à Mme J. Prather à raison de $11 par mois.

MAGASIN DOUBLE DE CHOIX RUE DU CANAL.

4° **Le magasin double en briques à** quatre étages, No 52 rue du Canal et No 71 rue de la Commune.

Le terrain se compose de deux lots dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Tchoupitoulas et Magazine. Les dits lots sont désignés par les Nos 23 et 9. Ils se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 23 mesure environ 25 pieds 5 pouces de face à la rue de la Commune, environ 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond le divisant du lot No 9, sur environ 70 pieds 1/2 ligne sur la ligne latérale du lot No 22, et environ 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur l'autre ligne latérale. Et le lot No 9 mesure environ 25 pieds de face à la rue du Canal, environ 23 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur d'environ 72 pieds 3 pouces 6 1/2 lignes sur la ligne latérale du lot No 8, et environ 70 pieds 1/2 ligne sur la ligne latérale du lot No 10.

Ces magasins sont occupés et loués à bail, jusqu'au 30 septembre 1888, par MM. Koehs et Dwyer, marchands de variétés (Notion Dealers), à raison de $225 par mois.

LA RANGÉE DE BATISSES RUE DU CANAL.

DE LA RUE DU BASSIN A LA RUE FRANKLIN.

Magasins et maisons de résidence.

5° **Six terrains** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Canal, Douane, Bassin et Franklin,** désignés par les Nos 1 à 6, et mesurant comme suit:

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Canal et Bassin, et mesure environ 25 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue du Canal sur environ 97 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue du Bassin, s'étendant en arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur ouvrant sur le Bassin. La bâtisse est désignée par le **No 227 de la rue du Canal,** et est louée et occupée par M. Felix comme magasin de meubles jusqu'au 30 septembre 1888, au taux de $75 par mois.

Le terrain No 2 est contigu au premier et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal sur une profondeur d'environ 97 pieds 10 pouces, s'étendant à l'arrière jusqu'à la dite allée commune de 4 pieds de largeur, et faisant face sur la même allée au lot ci-dessus désigné, ouvrant sur la rue du Bassin. Les améliorations sont désignées par le **No 229 de la rue du Canal** et louées et occupées par Mme M. A. Gurr, $40 par mois.

Le terrain No 3 est contigu au deuxième et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal sur environ 101 pieds 10 pouces de profondeur, s'étendant à l'arrière jusqu'à l'allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant sur la rue du Bassin. Les améliorations sont désignées par le **No 231 de la rue du Canal** et occupées par le Dr W. C. Wilson $50 par mois.

Le terrain No 4 touche au dernier et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal sur environ 101 pieds 10 pouces de profondeur, s'étendant à l'arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant rue Franklin. Les améliorations sont désignées par le **No 233 de la rue du Canal,** louées et occupées par Mme P. Lauve jusqu'au 30 septembre 1888, $50 par mois.

Le terrain No 5 forme le coin des rues **Canal et Franklin,** et mesure environ 25 pieds 7 pouces et 1 ligne de façade rue du Canal sur environ 97 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue Franklin, s'étendant à l'arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur et ouvrant rue Franklin. Les améliorations sont désignées par le **No 235 de la rue du Canal** et sont louées et occupées par Mme Julia Merz jusqu'au 30 septembre 1888, $50 par mois.

Le terrain No 6 touche aux cinq autres terrains et mesure environ 20 pieds 1 pouce de façade sur la rue Franklin, sur une profondeur, traversant le carré d'îlet, rue du Bassin, d'environ 127 pieds 11 pouces et 2 lignes. Les améliorations sont désignées par le No 9 de la rue Nord Bassin.

6° **La propriété cottage No 129 de la rue St-André,** dans le 1er District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Ste Marie Chippewa et Annonciation. Le terrain est désigné par le No 20 et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, de façade rue St André sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur; elle est louée à John Jenny jusqu'au 30 septembre 1888, $17 par mois.

MAISON DE RÉSIDENCE RUE JACKSON.

7° **La spacieuse et séduisante maison de résidence avec terrain, No 132 rue Jackson,** quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Jackson, Philippe, Laurel et Annonciation.** Le terrain se compose des lots 6 et 7 et d'une partie du lot 8, qui mesurent comme suit: Les lots 6 et 7, chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et la partie du lot 8 environ 17 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout s'étendant à l'arrière à une allée commune de 9 pieds 10 pouces 3 lignes de largeur. Le terrain est admirablement entretenu; il y a gazon, arbres d'ornement et en fleurs. La bâtisse est à distance de l'avenue; est de construction moderne, belle à l'intérieur et possède tous les agréments désirables. Elle est vaste et convenable pour une grande famille.

8° **L'élégante écurie à deux étages** dans le même carré d'îlet. Le terrain se compose des lots 11 et 12 se touchant et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Laurel sur 159 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; chacun des dits lots ayant une façade et une profondeur sur l'un des deux allées communes qui s'étendent à travers le dit carré d'îlet de la rue Laurel à la rue Annonciation.

9° **Deux terrains à Carrollton,** Septième district, carré d'îlet borné par les rues Anne, Esther, Clinton et Millaudon, désignés par les Nos 7 et 8, se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Anne, sur 142 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

10° **La moitié indivise dans trois terrains** avec améliorations dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désignés par les Nos 6, 21 et 22; ils mesurent comme suit: Les terrains 21 et 6 se touchent et ont, chacun, 23 pieds 2 pouces de **façade rue Calliope,** sur 101 pieds, 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; une partie des améliorations consiste en un auvent et une citerne appartenant au locataire **Martin Wanner** dont le bail à $15 par mois expire le 31 mai 1888, pour le terrain No 5; et à $5 par mois pour le terrain No 6, le 30 septembre 1888.

Le terrain No 22 mesure 29 pieds de face à la rue **Magnolia** sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les trois terrains ci-dessus décrits sont situés dans le carré d'îlet faisant face à la gare du chemin de fer Jackson.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; le reste à **un crédit de un et deux ans,** en billets des acquéreurs, portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant le pacte de "non aliénation" et la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets; assurance des bâtiments et les polices d'assurances de toutes les améliorations transférées, les acquéreurs assumant le paiement en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes sur les dites propriétés pour l'année 1888 et devant faire un dépôt de 10 pour cent comptant au prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant **Robert P. Upton, notaire, 5 Allée Commerciale.**
25 fév—25—mars 3 10, 17, 24 31.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Paul Pizzini vs ses créanciers—No 23,365—Division A—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Paul Pizzini soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, le MERCREDI, 28 mars 1888, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. H. Bryan soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 23 février 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
24 fév—3f au 28 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Habitation sucrière de valeur reconnue comme une des plus Belles propriétés de la Louisiane
Et désignée sous le nom de
BOY BLUE PLANTATION,
DANS LA PAROISSE STE-MARIE,
Installée de la manière la plus complète et dans un magnifique état de culture.

Marchandises et coffre-fort en fer.
—AUSSI—
La belle résidence en briques à trois étages,
No 206 rue St-Charles,
Entre Julie et St-Joseph.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No. 23,261.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans, Lne, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 février 1888, il sera vendu à l'encan:

"A." Une certaine portion de terre ou plantation sucrière, située sur la rive droite descendante de la rivière Atchafalaya, au-dessous de la ville de Patterson, dans la paroisse Ste-Marie, connue et désignée comme le "Boy Blue Plantation," ayant une façade sur la dite rivière d'environ trente (30) acres sur une profondeur d'environ 40 arpents, bornés en haut par les terres de L. S. Clarke & Bro., en bas par les terres de John M. Pharr, et en face par la dite rivière Atchafalaya; il y a six cent vingt-sept (627) acres en culture, garantis sur tous les points par une magnifique levée, ensemble avec une machine à desséchement de premier ordre. Deux cents acres de souches de première année, soixante dix acres de cannes plantées l'automne dernier, et assez du plant de cannes pour ensemencer quatre-vingts acres, que l'on plante en ce moment, avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande sucrerie avec toit en ardoises, un moulin à trois cylindres "double geared Niles", 4 1/2 pieds, avec régulateur hydraulique à pression de McDonald, et un "shredder" national de cannes qui y est joint, une machine de sucrerie avec cylindres de 18 pouces, d'une portée de 4 pieds et demi.

Un brûleur de bagasse Sutcliffe avec "Taylor's improved Feeder", six chaudières de bouilloires à deux flues, une machine à souffler de Wood & Schaffer, un équipage à vapeur complet, comprenant 6 clarificateurs et 3 évaporateurs, avec capacité (tank capacity) de vingt-trois mille gallons de sirop, et avec tous les tuyaux, toutes les pompes, toutes les connexions, etc., nécessaires. La sucrerie a une capacité de trente mille livres de sucre en 24 heures.

2° **Une grande, spacieuse et confortable résidence** avec dépendances, remises, écuries, &c.

3° **Une plantation,** écurie et grenier au foin pouvant tenir 50 mulets et 75 charretées de foin.

4° **Une maison pour le mais** ayant une capacité de 3000 barils.

5° **Une forge** et un entrepôt.

6° **Un magasin.**

7° **Un magasin d'habitation.**

8° **Deux maisons confortables pour économes.**

9° **Une maison de pension pour plantation.**

10° **Quatre grandes maisons doubles et 25 maisons simples** pour ouvriers.

Quarante trois mulets, quatre charrettes pour trois mulets, treize charrettes pour trois mulets, un wagon pour quatre mulets, une charrette pour l'eau, deux charrettes simples, sept charrues pour deux mulets, dix charrues pour un mulet, cinq charrues pour quatre mulets, deux cultivateurs Advance pour quatre mulets, deux charrues Advance No 12, trois cultivateurs Disc, un cultivateur de "Mellon", un distributeur fertilisateur, deux machines à fouiller les souches, deux Johnson Flukas deux herses à dents, trente cinq sarcloirs, cinq de pioches, six pelles, six haches, six crochets Briar, cent couteaux pour cannes, un lot d'outils de forgeron, un crossecut, quarante jeux d'engrenages, cinquante barils de mais, cinquante sacs d'avoine, soixante charretées de foin, un réservoir pour sirop, un Block & Fall de 1 1/2 pouce, un lot d'outils, installations, huiles, etc., pour machines, un baril de pétrole, mulets patentés, vingt-quatre de jougs doubles et simples, une machine pour faucher, huit barils de chaux, un bouilleur, un jackscrew, trois brouettes pour ordures, trois brouettes pour briques et un grand nombre d'autres articles appartenant à une plantation de valeur et de première classe.

Aussi, en même temps et au même endroit:

Le stock de marchandises, coffre-fort, et contenu dans le magasin sur la dite plantation seront vendus pour du comptant.

"B." **La grande et élégante résidence** en briques à trois étages avec une véranda, devant et désignée comme le No 206 rue St-Charles, dans le carré d'îlet borné par les rues Julie, St-Joseph et Camp. Le terrain mesure 38 pieds de face à la rue St Charles sur 172 pieds 3 pouces de profondeur, mesure américaine.

Conditions de la vente pour la plantation—Un tiers comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets divisés en telles parties que les héritiers ou les légataires décideront, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement final. Les améliorations devront être assurées et la police transférée aux vendeurs; ensemble avec toutes les clauses d'honoraires d'avocat, etc. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être assumées par les acquéreurs.

Conditions pour la résidence rue St Charles—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés en telles parties que le désirer les héritiers et les légataires, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations devront toujours être assurées et la police transférée au vendeur, avec les clauses de sécurité ordinaires, frais de procès et d'avocat, etc. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs devant Charles T. Soniat, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
29 fév—29—10 17 24 31 mars

Succession de Duncan F. Kenner.

No 21,664.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

La propriété de choix et attrayante
—CONNUE COMME LA—
RÉSIDENCE BRINGIER,
Occupant toute la façade de l'îlet sur la rue Carondelet, entre Melpomène et Terpsichore.

Avec façades sur les rues Baronne, Melpomène et Terpsichore.

Intérêt dans la Presse à Coton Southern.

Terrain rue St. Philippe.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—le SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu de trois ordres de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B", actuellement absent sur un congé, datés respectivement le 28 déc. 1887 et le 3 et le 9 janvier 1888, et avec consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° **Une portion de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Terpsichore et Melpomène, et connue comme "la résidence Bringier" et mesurant 255 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet, 383 pieds 6 pouces sur la rue Melpomène, 212 pieds et 6 pouces sur la rue Terpsichore et 120 pieds de face à la rue Baronne.

Le tout devant être subdivisé en terrains et vendu conformément à un plan exposé à la Bourse des Encanteurs.

2° **La trente-deuxième partie indivise** de ces deux îlets de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, connu comme le "Southern Cotton Press" à savoir:

(a) Un îlet de terre dans le Premier district de cette ville, borné par les rues Claiborne, Willow, Poydras et Lafayette; et

(b) Un autre îlet de terre situé dans le même district borné par les rues Poydras, St Magdalène, Lafayette et Ste Adeline.

3° **Un îlot de terre irrégulier** situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Rocheblave et Tonti, mesurant 38 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, 161 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 169 pieds 4 pouces 6 lignes sur le côté qui se trouve après Tonti et 161 pieds 2 pouces 6 lignes sur le côté qui se trouve après la rue Rocheblave.

CONDITIONS.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement; la portion à crédit sera garantie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera les clauses de 5 pour cent frais d'avocat. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur, avec toutes les clauses usuelles et habituelles. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être payées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant N. B. Trist, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
4mars—4,10,17,24,31—7avril

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,281.—Division E—Hippolyte Damiens vs ses créanciers.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Hippolyte Damiens soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le lundi, 26mo jour de mars, 1888 à 11 heures A. M. pour délibérer sur son application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 13 février 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
14fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—I. L. Wilber vs. ses créanciers et les créanciers de Wilber & Borge.—No. 4110.—Division C — Ordre de Cour.— Qu'une réunion des créanciers de I. L. Wilber et Wilber & Borge soit convoquée et tenue pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le SAMEDI, 31ème jour de mars 1888, à 11 heures a. m., pour considérer et décider sur les affaires contenues dans la pétition de William H. Renaud, syndic des dits créanciers, et pour savoir si le dit syndic sera autorisé à compromettre, à contracter avec Semmes & Mott pour eux-mêmes et l'héritier de E. C. Mix pour la compensation demandée et pour prendre des mesures pour payer la compensation et les frais demandé; et autoriser le dit avocat de faire un compromis dans le procès en litige devant la Cour Suprême du New Hampshire entre le dit Wm H. Renaud syndic et J. S. & E. A. Abbott, de Concord, New Hampshire, conformément au jugement de son avocat.
Nlle-Orléans, 28 février 1888.
(Signé) F. A MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 mars—5f au 31 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellents placements d'argent, aux conditions les plus libérales: un tiers ou plus comptant.

Entrepôt de valeur et maison de résidence dans le premier district.

La maison de résidence en briques à deux étages No 165 rue Foucher, aujourd'hui Constance.

Le terrain de valeur avec les bâtisses contigus à la propriété précédemment citée.

La propriété de valeur (entrepôt) No 70 rue Delord.

Les bâtisses et le terrain de valeur attenants à l'entrepôt ci-dessus.

Succession de J. S. Aitkens et de Mme Catherine Aitkens, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossiers Nos 5 417 et 21 378.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu de divers arrêts de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkins, signé par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté du 12 décembre 1887, Dossier No 21 375; et l'autre, dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens, épouse de J. S. Aitkens, signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 janvier 1888, Dossier No 5117, pour le compte des successions de J. S. Aitkens et de Catherine Aitkens, sa femme, à l'encan il sera vendu—

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Foucher, Delord et Poeyfarré, et désignés par les Nos 15 et 16 sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, le 12 novembre 1846, et déposé au 2e, en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville, pour référence. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 24 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Foucher sur 113 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et sont bornés à l'arrière par une allée de 11 pieds 9 pouces de largeur, dont ils ont l'usage en commun avec d'autres, et ainsi que le porte le dit plan, toutes mesures américaines.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à deux étages, portant le No 165 de la rue Foucher, aujourd'hui rue Constance; aussi, de hangars et de bâtisses de dépendances.

2° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa, aujourd'hui Calliope, Delord et Pearl, aujourd'hui Commerce, désignés par les Nos 7 et 8, et mesurant, au pied américain, comme suit:

Le terrain No 8 touche au terrain No 9 et mesure 22 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Delord; 25 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la limite inférieure; 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur du côté du terrain No 9; et 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 7.

Le terrain No 7 touche au terrain No 8 et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; 20 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 9; 91 pieds 4 lignes de profondeur de l'autre côté vers la rue Tchoupitoulas.

Les améliorations comprennent un entrepôt d'un étage en briques portant le No 70 rue Delord.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Stewart et Hoffman, voyers, en date de décembre 1887, et aujourd'hui montrés sur les lieux de la vente.

Aussi, à la même heure et au même endroit sera vendu le banc No 23 de l'Eglise St Patrick, rue du Camp, près Girod.

Et un lot de comptes ouverts, d'après la liste entre les mains de l'encanteur.

Conditions—Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 o/o d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de garantie, 10 0/0 payables comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais des acquéreurs qui paieront les taxes dues et exigibles en 1888.
7 mars—7,11,18,25 mars—1,7 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Sixième District.

Succession de Mme Elizabeth Brettbauer, veuve en premières noces de Michel Clark et épouse de George Alexander.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 23,398.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—MARDI 17 avril 1888, à 10 heures A. M., à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commerciale Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 15 mars 1888, Dossier No 23,272, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Preston, Calhoun et Marais et la propriété Foucher, désigné par la lettre "A" et mesurant 41 pieds et 6 lignes de face à la propriété Foucher, 87 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Marais, 88 pieds et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot "B", et une largeur de 41 pieds 1 pouce dans le fond, et est composé d'une portion des lots 18, 19 et 20, sur un plan annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 12 juin 1862.

Aussi—A la même heure et emplacement et pour le compte de la même succession, il sera vendu—

Un lot de propriétés mobilières conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de l'Hon. Cour ci-dessus citée.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat lors de la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1888.
16 mars—16, 23, 30—6, 13, 17 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District—Trois terrains de valeur

Succession de Edward Connelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 23,208.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 7 mars 1888, dossier 23,208, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

Trois lots de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 296 borné par les rues Pologne, Alexander, [anciennement Kentucky], Bourgogne et Remparts, désignés par les numéros 14, 15 et 16, mesurant comme suit, à savoir:

Les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur entre lignes parallèles de 106 pieds 6 pouces et 3 lignes. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Remparts et Alexander (anciennement Kentucky), et mesure 26 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur et de face à la rue Alexander [anciennement Kentucky] de 106 pieds 6 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, au pied américain. Les mesurements ci-dessus sont plus ou moins conformément à un plan récent fait par Stewart & Hoffman, voyers, en date du — mars 1888.

Conditions—Comptant, un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sera exigé pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1888.
11 mars—11 13 18 25—1 8 14 avril

PAR BRIGNONI & BLAKELY.

Propriétés de valeur et donnant de bons revenus

Dans le Second District.

Nos 361 à 365 Chemin du Bayou et 316 Esplanade, entre Johnson et Galvez.

A un long crédit.

PAR BRIGNONI & BLAKELY, Encanteurs, Bureau, Nos 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Johnson et Galvez, mesurant 62 pieds 8 pouces de face à la rue Esplanade, 61 pieds de face au Chemin du Bayou, 51 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Johnson, et 37 pieds sur l'autre ligne latérale du côté de la rue Galvez.

Les améliorations comprennent deux maisons en bois louées séparément et divisées entre elles par une barrière, dont l'une, cottage double à un étage avec mansarde, fait face au Chemin du Bayou et renferme quatre chambres, une salle à manger, une cuisine, une galerie dans le fond, un hangar à bois, etc., connue par le numéro municipal 361 Chemin du Bayou.

L'autre maison, un cottage simple à un étage, fait face au Chemin du Bayou et à la rue de l'Esplanade, elle a trois chambres, des hangars, une citerne, etc., dont l'usage est commun, des tuyaux à gaz partout et est connue par le numéro municipal 363 ou 365 Chemin du Bayou et 316 rue de l'Esplanade.

Conditions—Un tiers ou plus au gré de l'acquéreur, comptant; le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, le privilège de vendeur, et toutes les clauses ordinaires de garantie, et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur, en y comprenant les taxes d'Etat et de ville pour 1888.
13 mars—13,17,18,22,23 24 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Pierre Pizzini, individuellement et comme membre de la maison Pierre et Paul Pizzini et pour et au nom de la dite maison vs ses créanciers et les créanciers de la dite maison.—No 23,378.—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-jointe enliassée et les comptes, tableaux et affidavit y annexé, et la Cour étant satisfaite que le pétitionnaire s'est conformé à toutes les formalités requises par la loi, la cession des propriétés du dit Pierre Pizzini, individuellement et comme membre de la dite maison Pierre et Paul Pizzini, soit par le présent acceptée pour le bénéfice des créanciers de lui et de la dite maison, et qu'une réunion des créanciers soit par le présent ordonné et ait lieu le Samedi le 31ème jour de mars 1888, pardevant Alphonse V. Philips, notaire, à 11 heures A. M., afin de choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété du dit Pierre Pizzini et contre la dite maison soient suspendues et qu'il leur soit défendu de pouvoir s'autoriser de fixer les conditions de la vente de la propriété, droits, crédits et effets des débiteurs et de déterminer si le syndic nommé à cette réunion sera requis de fournir caution, et il est de plus ordonné que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 février 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28fév—3f au 31 mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 23 mars 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente
23 mars—1f

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente positive pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Neuville Bienvenu.

Deux élégantes résidences de famille rue Bourbon, Nos 319 et 321, près de la rue de l'Esplanade, en parfait ordre.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos. 72 et 74, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine et Esplanade, désigné par la lettre A. Lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces. Ensemble une très jolie résidence de famille ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, deux beaux salons avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine, magnifiques cheminées en marbre dans les salons et la salle à manger; à l'étage supérieur cinq chambres à coucher, chambre à bain, balcon sur la façade, cour briquetée, lieux d'aisance, haut et bas, citerne, hydrant, banquette en pierre plates, gaz dans toute la maison avec lustres.

2° Un autre lot de terre attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble, la belle résidence, ayant au rez-de-chaussée un grand corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et deux chambres à domestiques, cheminées en marbre dans les salons et la salle à manger. Au premier, cinq chambres à coucher et cabinet, chambre à bain, balcon sur la façade; cour briquetée, lieux d'aisance haut et bas, citerne, hydrant, banquette en pierres plates.

Gaz dans toute la maison avec lustres, à l'exception du lustre de la salle à manger qui appartient au locataire.

La propriété premièrement décrite est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1888 à raison de $45 par mois.

La seconde propriété est vendue aussi sujette à un bail expirant à la même époque à raison de $50 par mois.

Les personnes en quête d'une bonne affaire (bargain) sont priées de ne pas manquer cette occasion attendu que les propriétés **seront vendues sans aucune réserve.**

Pour plus de détails se référer au plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix de vente.
17 mars—

Propriété de valeur sur la Levée, entre les rues Deléry et Tricou, et faisant face au fleuve.

Grande étendue de terres derrière les Abattoirs à l'usage d'une savane.

Aussi une Résidence face à la rue Dauphine.

Successions de Pierre Puech et d'Emma Florane, son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, No 22 816.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1888, les propriétés suivantes—

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Tricou, Deléry et Dauphine, mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la Levée, sur 179 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tricou, 180 pieds 4 lignes sur la ligne opposée et 89 pieds 11 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble, une bâtisse basse ayant 4 chambres, galerie derrière, cabinet, 2 citernes et un grand four à boulanger.

2° Treize lots de terre situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Reynes, Furstall et Bourgogne, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, mesurant ensemble 140 pieds 5 pouces de face à la rue Dauphine 140 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 319 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur de face à la rue Reynes, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en bois couverte en ardoises ayant une pièce, deux citernes, lieux d'aisance, écurie et remise, deux galeries et dans le fond ayant deux chambres, poulailler, etc., etc., du jardin sur la façade et autres arbres fruitiers.

3° Un lot de terre situé dans le même district dans l'îlet compris entre les rues Royale, Dauphine, Egania et Lizardi.

Lequel lot de terre formant l'encoignure des rues Royale et Lizardi mesurant 32 pieds de face à la rue Lizardi sur 90 pieds de profondeur et faisant face à la rue Royale.

Ensemble une bâtisse en bois contenant 4 pièces, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Deux lots de terre vacants dans le même district et le même îlet ci-dessus décrit, désignés par les Nos 7 et 8 mesurant, le No 7, 47 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 47 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond et 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

Le lot No 8, 47 pieds 3 pouces 7 ligne de face à la rue Dauphine sur 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

5° Une certaine étendue de terre à l'usage de savane comprenant 47 îlets situés entre les rues Mehle, Solon, Angela, Hancock, Claiborne, Angela, St-Claude et les Casernes des Etats-Unis, lesquels îlets se touchent et sont situés partie dans la paroisse d'Orléans et partie dans la paroisse St Bernard à savoir 27 îlets situés dans la paroisse d'Orléans et 20 îlets dans la paroisse St Bernard. Troisième District de cette ville.

Pour plus de détails et dimensions se référer aux plans faits par Ch. G. de l'Isle, en date du 25 février 1888, qui seront exposés à la bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.
22 fév—22—mars 3 10 17 24

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Manufacture d'Eau de Seltz, Machines, Chevaux, Wagons, etc.

Dans l'affaire de J. B. Junqua vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division B"—No 20,554.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—MERCREDI, 28 mars 1888, à 11 heures A. M. au local No 27 rue Bienville, entre Chartres et Decatur, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 14 mars 1888—je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du dit local, constant en Eau de Seltz et soda, les appareils, bouteilles, machines, wagon, chevaux, pompes et les installations nécessaires pour manufacturier de l'eau minérale, etc. Aussi, meubles de bureau, coffre-fort en fer, etc. Le tout sera vendu en bloc au plus fort enchérisseur et pour du comptant.

Et le même jour, heure et emplacement, il sera aussi vendu un lot de comptes à recevoir.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
17 mars—17,24,28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessous.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,650.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, du dit juge portant la date du 30 décembre 1887 et un autre ordre du dit juge portant la date du 25 février 1888, amendant le dit ordre du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chesnut et Camp désigné par le No 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois en usage comme écurie.

2° Un autre lot de terre dans le même îlet désigné par le No 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds et de face à la rue Foucher et sur ces deux rues forme l'encoignure entre lignes parallèles.

3° Un autre lot de terre dans le même îlet désigné par le No 12, touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces sur la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois solidement bâtie, à deux étages et double corps de logis, couverte en ardoises, ayant huit chambres de chaque côté, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc., etc. Des arbres et des plantes sur la façade, ensemble avec une grande cour cet propriété est à proximité de plusieurs lignes de chars, marché, école, églises, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit, à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant intérêt à 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigible en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
4 mars—1 11 18 25—avril 1 7

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Jos. Barrangue Jr vs. ses créanciers—No 23,432—Division B—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Joseph Barrangue Jr est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le JEUDI, 5me jour d'avril 1888, pour nommer un syndic et voter sur le sujet de cette pétition et sur le répit demandé par l'insolvable, et sur telles autres affaires qui pourraient être présentées devant la dite réunion; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que George Théard, Esq., avocat, soit et est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 mars 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
4mars—3f au 5avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence à étage rue Liberté No 414 près du Marché Keller.

Magnifique terrain, dans un bon voisinage, formant encoignure aux rues Galvez et Kerlerec

Un îlet de terre faisant face à la rue du Canal.

Terrains vacants dans le Second, Troisième Districts, et dans la ville de Carrollton.

Succession de Robert Joseph Ker.

No 20,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° **Deux certains lots de terre,** situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité; lesquels lots de terre mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Liberté, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison basse divisée entre quatre corps de logis en chaque corps de logis contenant deux chambres et galerie derrière, sur 2 étages, quatre bâtisses séparées chacune contenant quatre chambres, cinq citernes, lieux d'aisances, etc. Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

SECOND DISTRICT.

2° Un îlet de terre divisé en 26 lots, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Clarke et l'avenue Hagan, lequel îlet de terre mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue du Canal, même façade à la rue de la Douane, 313 pieds 4 pouces de face à l'avenue Hagan et la même façade à la rue Clarke.

3° Deux lots de terre situés dans le même district, faubourg Jackson, désignés par les Nos 3 et 4 de l'îlet No 5. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Louis entre les rues Olympia et St-Patrick sur 111 pieds 5 pouces de profondeur et borné par la propriété.

4° **Seize lots de terre** situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement dans l'îlet compris entre les rues David, St-Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton.

Lesquels lots de terre ont les dimensions suivantes, savoir:

Les lots Nos 1 et 10, 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9, 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton et tous les susdits lots ont 120 pieds de profondeur; et les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue St. Pierre sur 124 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur; et le lot No 16 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St. Pierre.

5° **Dix certains lots de terre** situés dans le même District désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet compris entre les rues Cortez, Telemachus, Bienville et Conti. Lesquels mesurent, savoir: Le lot No 6, 34 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Conti sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur. Les lots Nos 7 et 8 chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur.

Le lot No 8, formant encoignure aux rues Conti et Telemachus.

Les lots Nos 9, 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Telemachus, sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez et mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville, sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur et de face à la rue Cortez.

Les lots Nos 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Cortez sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

TROISIÈME DISTRICT.

6° Cinq lots de terre contigus situés dans le même District de cette ville désignés par les lots Nos 8, 22, 23, 24 et 25 dans l'îlet compris par les rues Galvez, Columbus, Kerlerec et Johnson et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 25 forme l'encoignure des rues Galvez et Kerlerec et a 36 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Galvez, 68 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Kerlerec, 75 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Columbus et 31 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 24 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez 75 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 25, 82 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 23, 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 82 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 24, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22, 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 23, 96 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 8, 44 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Galvez, 153 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur vers la ligne du lot No 22, 160 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Columbus, et de là se rétrécissant à angle droit 31 pieds 6 pouces 6 lignes vers la rue Kerlerec, de là une seconde profondeur de 4 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne vers la rue Columbus et 47 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond.

7° Un lot de terre de forme triangulaire, situé dans le même district, désigné par le No 3, dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, lequel lot de terre mesure 223 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 52 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne du No 2 et 23 pieds 5 pouces 7 lignes sur l'autre côté du triangle.

8° Un lot de terre situé dans le même district et îlet, désigné par le No 2, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, mesurant 17 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, 89 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 1, sur une profondeur de 86 pieds 5 pouces 6 lignes sur l'autre côté du lot No 1, et 82 pieds 8 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du lot No 3.

DANS LA VILLE DE CARROLLTON.

9° Douze lots de terre situés dans la ville de Carrollton, faisant maintenant partie de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No 134 compris entre les rues de la Levée, Anne, Adams et Hillary, les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Anne sur 100 pieds de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Adams et Anne.

Les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Adams, sur 137 pieds 6 pouces de profondeur, le lot No 24 forme l'encoignure des rues Levée et Adams et mesure 35 pieds 1 pouce de face à la rue Levée, sur 46 pieds sur la ligne de division du lot No 23 et 101 pieds sur la ligne de division du lot No 12.

Le lot No 23, 30 pieds de face à la rue de la Levée, sur 64 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 24, 94 pieds sur la ligne de division du lot No 22 et 40 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22, 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 21, 94 pieds sur la ligne de division du lot 23, 19 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne de division du lot No 13 et 17 pieds sur la ligne de division du lot No 14, et les lots Nos 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses de sécurité d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de ventes pardevant Henry E. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant des adjudications sera exigé comptant sur les lieux.
7mars—7 10 17 24 31—7avril

Deux magnifiques îlets de terre sur les rues de la Commune et Gravier.

Vente de syndic.

Robert Morris vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,852.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, No 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 février 1888, les propriétés suivantes:

Deux îlets de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 66 et 67. L'îlet 66 est renfermé par les rues Commune, Gravier, Pierce et Scott et contient 32 lots de terre mesurant ensemble 324 pieds 10 pouces 6 lignes de face à chacune des rues Commune et Gravier et 425 pieds 3 pouces 2 lignes sur chacune des rues Scott et Pierce et de l'Avenue du Canal, lequel îlet contient 53 lots de terre et mesure ensemble 602 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, 642 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, 471 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Carrollton Pierce. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire.
5mars—8 10 17 24 31—7avril.

Succession de John Lynch.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,054.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1888, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Girod, aujourd'hui Villeré, St. Jean-Baptiste, aujourd'hui Robertson, Port et St. Ferdinand, mesurant à une distance de 77 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue du Port, 29 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds 10 pouces; ensemble une maison à un étage ayant trois chambres, un hangar dans la cour, citerne, etc., le tout couvert en ardoises et d'après plan.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire.
16fév—16 25—3 10 17 24 mars.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un morceau de terre de valeur dans la paroisse Calcasieu.

Dans l'affaire de la Veuve P. Pavia vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,426.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs No. 72 et 74, St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 29 février 1888, je procèderai à la vente de la moitié indivise d'intérêt du dit insolvable dans la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre dans la paroisse Calcasieu, Etat de la Louisiane, désigné comme lots 2, 3 et 4, de la section 14 et tout de la section fractionnelle 15, dans le township 10, range sud, deux ouest, dans le district sud ouest, ayant 151 acres et 96/100 d'un acre.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux, pour lier la vente.
1er mars—1,3,10,17,24,31—avril 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur dans le Deuxième
—ET LE—
Troisième Districts.

Nos 366 et 368 rue Amour, entre St Antoine et Mystérieuse. Une maison en bois à double corps de logis à un étage.

No 257 rue de Chartres, entre les rues Ursulines et St. Philippe, près de l'EGLISE ST. MARIE. Elégante résidence en briques à deux étages avec attic pour famille.

Succession de Salvador Fernandez.

No 11,937—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre le Commercial Place et la rue Gravier,** en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 5 mars 1888, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession ci-dessus la propriété de valeur décrite ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et servitudes et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues **Amour, St-Antoine, Craps et Mystérieuse,** mesurant ensemble américaine 34 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Amour, 34 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne du côté vers la rue St Antoine, 130 pieds 9 pouces 11 lignes sur l'autre ligne de côté, 21 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur au fond, d'après un plan de Louis H. Pilié, daté le 13 mai 1850, et déposé au bureau de P. E. Laresche, ex-notaire en cette ville. Etant la même propriété acquise par le feu Salvador Fernandez de Vincent Galoso, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, notaire, le 6 février 1855, Enregistré au bureau des aliénations de cette paroisse, dans le livre No 64 folio 629.

Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis en bois à un étage avec 4 chambres, cuisine avec 2 chambres, une salle works, lieux d'aisance, etc., connue par les numéros municipaux 366 et 368 rue Amour.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 49, borné par les rues **Chartres, St. Philippe, Royale et Ursulines,** mesurant ensemble américaine 29 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 128 pieds et 7 pouces sur la ligne de côté vers la rue St Philippe et sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, une profondeur comme suit: Une première profondeur de 63 pieds et 10 pouces, à laquelle profondeur la propriété s'élargit de 2 pieds et 6 pouces, et a ensuite une seconde profondeur de 24 pieds et 6 pouces, où il se rétrécit de 2 pieds et 6 pouces, et a ensuite une troisième profondeur de 30 pieds et 3 pouces et une largeur au fond de 29 pieds 9 pouces et 2 lignes; étant la même propriété acquise par Salvador Fernandez de Joseph Sauvinet d'après un acte passé pardevant L. T. Caire, ex-notaire en cette ville, à la date du 29 mars 1843, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 34, folio 73.

Les améliorations comprennent l'élégante résidence de famille en briques à deux étages avec attic, No 257 rue de Chartres, ayant balcon sur la rue, un salon et une salle à manger, un grand corridor au rez de-chaussée, 4 chambres à coucher et corridor à l'étage supérieur et 2 chambres dans l'attic; une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres à l'étage supérieur; cour carrelée et briquetée, citerne, water-works, aisances, etc., etc.

Etant à proximité de l'Eglise Ste-Marie, du Marché Français et de toutes les lignes de chars urbains, cette propriété offre une occasion exceptionnelle pour ceux qui cherchent une résidence de famille désirable.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en deux paiements égaux payables en un et deux ans de la date de la vente, jusqu'à paiement, représentés par les billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 o/o d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera la clause de 5 o/o frais d'avocat, et toutes les autres clauses usuelles.

L'acquéreur assumera en dessus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888, et un dépôt sera exigé au moment de l'adjudication du pour cent.

Actes de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
6 mars—6 10 17 24 31—7 avril

Propriétés de valeur améliorées dans les Premier et Troisième Districts.

Succession de Mme Julie Corrigan, femme de Thomas McDonough.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 22,302.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteurs—Bureaux No 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse des Encanteurs,** Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 15 février 1888, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et à la propriété décrite ci-après pour le compte de la dite succession, à savoir:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 508, anciennement 33, borné par les rues **St-Antoine, Bourbon, Urquhart et Villeré;** le dit lot est désigné par le No 11 sur un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire, comme No 9 du livre de plans No 1, le dit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue **St-Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes** de profondeur.

Les améliorations connues par le No municipal 167 rue St Antoine, comprennent une maison en bois à double corps de logis, à un étage, retirée de la rue, avec quatre, deux chambres et des dépendances, citerne, lieux d'aisance, etc.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 154 borné par les rues **Union, Kerlerec, Bourbon et Dauphine,** le dit lot désigné par la propriété de McMahon et le terrain de J. A. Lecroix, mesure en pieds américains, environ 25 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 134 pieds de profondeur, les lignes extérieures d'une façon parallèles qui, à une certaine profondeur, puis se forment à une certaine distance de façon à former un joint en angle. Les améliorations connues par le numéro municipal 36 rue Kerlerec comprennent une maison en bois à deux étages avec galerie, huit chambres, un cabinet, lieux d'aisance et hydrant.

3° Un terrain ou une portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 519 borné par les rues **Gravier, Commune, Johnson et Galvez,** faisant partie du lot désigné par le No 12 dans l'îlet renfermant comme le No 11 d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer, daté le 26 avril 1819, déposé au bureau de F. L. McCay, ex-notaire en cette ville; la dite portion de terre mesure en mesure américaine 18 pieds 6 pouces de face à la rue **Gravier sur 120 pieds de profondeur.** Les améliorations comprennent un cottage deux chambres et cuisine, citerne, petit hangar, poulailler, etc., connu par le No municipal 164 rue Gravier.

Conditions—Une moitié de l'enchère ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, à douze mois de crédit avec 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, avec 5 pour cent frais d'avocat sur la dite balance qui devra être payé en cas de procédures pour recouvrer le paiement de la dite portion de crédit de l'enchère, laquelle sera garantie par lieu de vendeur et hypothèque portant sur la propriété vendue et par la clause d'assurance usuelle.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
19fév—18 25—3 10 17 24 mars

COTTAGE

No. 426 rue Remparts, entre Union et Bagatelle.

Veuve Gustave Potthoff vs. William Potthoff et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B, No 20,198.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1888 et aussi en vertu et conformément à un ordre de la même honorable juge, en date du 23 février 1888, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville, sur la rue Amour ou Remparts, entre Union et Bagatelle, mesurant, au pied américain, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes; le tout conformément à un plan dressé le 5 avril 1854 et déposé en l'étude de A. Boudousquie, notaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage briques entre poteaux, à un étage avec mansarde, couvert en ardoises, trois chambres, une salle à manger, un vestibule, deux chambres dans les mansardes, cuisine avec deux chambres, citerne, petits lieux d'aisance, cour devant et derrière, etc., etc., désigné par le No municipal 426 rue des Remparts.

Conditions—Une moitié ou plus, au gré de l'acheteur, comptant; le reste s'il y a une balance à un an de crédit contre le billet de l'acquéreur garanti par l'hypothèque et le privilège de vendeur sur la propriété vendue. Le dit billet portera 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, avec les clauses ordinaires d'assurance, de non aliénation et d'honoraires d'avocat, lesquels seront fixés à cinq pour cent sur le montant de l'adjudication. Les taxes dues pour l'année 1888. Il devra faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules E. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 fév—25 fév, 3, 10, 17, 24, 31 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—August Alt vs. ses créanciers—No 23,344—Division E—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Auguste Alt soit tenue et convoquée pardevant Jno B. Légier, notaire public en cette ville, le mardi 27ème jour de mars 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues, et que P. A. Ducros avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 20 février 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
21 fév—21—3, 27 mar.